

Appel à propositions d'actions de santé (APAS)

Agir pour un environnement favorable à la santé

Contexte

Comme l'illustrent les résultats de l'enquête santé et bien-être réalisée en 2018 auprès de la population caennaise, l'impact de l'environnement et du cadre de vie sur la santé (qualité de l'air, nuisances sonores, mobilité, aménagements, espaces publics...) constitue actuellement l'une des premières préoccupations des habitants de la ville de Caen.

Le diagnostic local de santé et bien-être met par ailleurs en avant trois facteurs majeurs ayant un impact plus prégnant sur l'état de santé des Caennais :

- La mobilité des habitants au sein et en dehors des quartiers en lien avec une pratique insuffisante d'activité physique,
- L'image des quartiers et la perception que l'on s'en fait en lien avec le bien-être psychique,
- Le cadre de vie des habitants qu'il soit en proximité directe ou non (logement ou espace public).

Pour rappel la santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La stratégie locale de santé de la Ville souhaite, de fait, agir sur des déterminants de santé spécifiques. Les déterminants de santé sont « les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations » (OMS, 1999).

Dans ce contexte, les déterminants à investir en priorité sont les suivants :

- La qualité des espaces publics : il s'agit là tout autant des espaces verts, de la végétation, que des lieux de rassemblement, de convivialité et enfin de respect des réglementations,
- Le sentiment d'insécurité,
- La connaissance et l'appropriation des équipements, des services et des actions menées dans les quartiers,
- L'estime de soi, la confiance en soi mais également les représentations des distances et de « l'extérieur »,
- L'attractivité et le dynamisme des quartiers.

Face à ce constat, l'APAS " Agir pour un environnement favorable à la santé " illustre la volonté de la Ville de promouvoir un environnement et un cadre de vie sains pour tout un chacun.

Objectifs de référence (Contrat Local de Santé de Caen, 2019-2023) :

- Favoriser la mobilité des habitants inter et intra quartiers :
 - o Améliorer l'accessibilité du réseau Twisto (fiche action CLS2 n°SE1)
- Valoriser l'image des quartiers :
 - o Améliorer le repérage et la résolution des « dysfonctionnements » au sein des quartiers (fiche action CLS2 n° SE3)
- Valoriser le cadre de vie des habitants :
 - o Sensibiliser et communiquer auprès du grand public sur les règles de propreté et la réduction des déchets (fiche action CLS2 n°SE5)

Contact :

Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire
Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN cedex 9
Téléphone : 02 31 54 47 20 - courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Qui peut répondre ?

Toutes les formes de structures locales à but non lucratif, à l'exclusion des entreprises à caractère commercial.

Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- Les actions d'information sur l'utilisation de moyens de transports alternatifs à la voiture (notamment la marche à pied, les transports en commun et le vélo), sur le respect du cadre de vie (règles de propreté, citoyenneté),
- Les actions apportant des conseils pratiques sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire,
- Les actions en direction des familles monoparentales, personnes âgées isolées, enfants et adolescents, personnes vivant avec un handicap et personnes en situation de précarité.

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

- l'inscription de l'action dans la note de cadrage de l'APAS,
- la conformité avec les principes et la méthodologie en promotion de la santé,
- le niveau de réponse aux attentes spécifiques exprimées dans les quartiers,
- la qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer la population (en adoptant notamment des outils d'intervention participatifs), ouvrir le partenariat, décliner l'action dans la durée.

Les projets intégreront obligatoirement une démarche évaluative, basée sur des indicateurs destinés à mesurer les effets sur la population concernée pour en garantir l'efficacité.

Une attention particulière sera portée aux actions déclinées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

En outre, l'instruction de chaque dossier prendra en considération les efforts de cofinancements recherchés auprès d'autres partenaires (ARS, fonds propres, ...) et présentés dans le budget prévisionnel de l'action.

Les actions entraînant la création de postes et les demandes de crédits d'investissement seront écartées.

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

La coordinatrice du Plan Local de Santé propose un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets qui en font la demande. Pour toute demande d'accompagnement, se rapprocher du Service de Prévention Sanitaire (cf. coordonnées indiquées ci-dessous).

Quel financement ?

Les APAS 2020 sont dotés d'un budget total de 40 000 €. Les subventions seront accordées pour une durée d'un an à partir de la date de notification et dans la limite des crédits disponibles après décision par le Conseil Municipal de la Ville de Caen.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable via le site web <http://caen.fr/>

Les dossiers complétés sont à retourner avant le 23 mars 2020, par mail : accueil-hygiene@caen.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN Cedex 9

Contact :

Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention Sanitaire
Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie LOUVEL – 14027 CAEN cedex 9
Téléphone : 02 31 54 47 20 - courriel : accueil-hygiene@caen.fr